



Etaient présents :

Parmi les membres de la commission

- BRUYELLE Jean-Charles, représentant de Nord Nature Environnement
- COQUART François, maire de Rebreuviette
- COQUET Dominique, Maire de Conchy-sur-Canche
- DELATTRE Benoît, Chambre d'agriculture
- DRUELLE Christian, Maire de Vieil-Hesdin
- FORTIER Francis, vice-président de la fédération de pêche du 62
- FOURCROY Philippe, Président de la commission et représentant du Symcéa
- GALLET Alexandre, animateur pour le SAGE de la Canche
- LEJOSNE Philippe, Maire de Wamin
- MAQUAIRE Hubert, Maire d'Estréelles
- MASSART Michel, maire de Blangy-sur-Ternoise
- ROUGE Jacques, représentant du CEN
- TETARD Ghislain, Président de la CLE

Au sein des structures techniques invitées :

- BODDAERT Bertrand, Chambre d'agriculture
- EVRARD Julien, CCHPM

Sont excusés :

Parmi les membres de la commission

- DESCHARLES Jean-Claude, Maire de St Josse
- GILLE Yves, Président du Symcéa
- MORMENTYN Annabelle, représentante de l'AEAP
- ROUSSEL Jean-François, Maire de la Madelaine-sous-Montreuil

Parmi les structures invitées :

- DELATTRE Emilie, chargé de mission Erosion au Symcéa

Ordre du jour :

1. Introduction

- a. Présentation de l'enjeu et des objectifs
- b. Présentation de la méthode
- c. Calendrier

2. Présentation de l'objectif

- a. Argumentaire de l'objectif
- b. Les points de mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027

3. Les dispositions

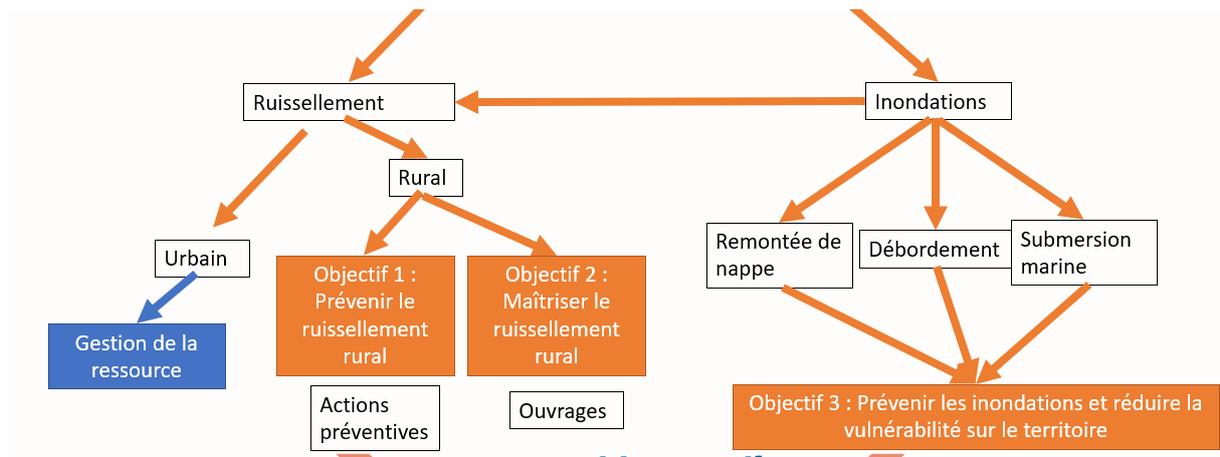
- a. Dispositions du SAGE actuel et devenir

- b. Schéma d'une disposition
- c. Liste d'actions proposées en lien avec les retours d'expérience

Remarques et discussions :

Introduction

Rappel des propositions d'objectifs (soumis à modification) pour l'enjeu 2 du SAGE « Risques » :



Il est prévu deux cycles de réunions :

- Un premier cycle en 2022 qui réunira 3 fois la commission (une réunion par objectif) :
 - o L'objectif de ce cycle est de proposer et de faire émerger des idées selon l'état des lieux
- Un second cycle débutera en 2023 où nous :
 - o Rédigerons les propositions
 - o Etudierons le financement et la réalisation technique des propositions
 - o Validerons le travail des groupes technique
 - o Supprimerons les dispositions non réalisables (puisque l'objectif est d'avoir des résultats opérationnels)

En effet, les groupes techniques se réuniront en parallèle des commissions pour commencer à travailler les sujets de fond.

L'estimation financière ne pourra se faire dès lors que nous aurons une vision plus fine du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau. Selon les premiers éléments, les SAGE ne devraient pas être impactés négativement par ces modifications :

Type dépense	Subvention Agence actuelle (11 ^{ème} programme)
Animation	50%
Etudes	50%
Action de communication	50%

Objectif

Pas de remarques sur cette partie

Liste des actions

- Orientation 1 : Améliorer la connaissance

- **Améliorer la connaissance sur la dynamique sédimentaire du BV**

Cette disposition est intéressante. Il faudra bien préciser le lien entre les secteurs d'érosion des sols impactant les milieux aquatiques et les secteurs impactant plutôt les biens et les personnes car ces enjeux sont évidemment liés.

- Orientation 2 : Préserver et restaurer les éléments fixes du paysage

- **Recenser et préserver les haies, talus, fossés existants, vallées sèches, creuses ...**

Les éléments fixes du paysage ne sont pas toujours inscrits dans les documents d'urbanisme. Il faudrait faire ce recensement et demander qu'ils soient inscrits dans les documents d'urbanisme.

Une disposition pourrait être ajoutée pour que la CLE soit représentée dans toutes les réunions de révision ou d'élaboration des documents d'urbanisme (par l'animateur ou un élu du bureau).

Désormais avec la nouvelle PAC, il est plus contraignant d'arracher des haies puisqu'elles sont recensées par la PAC. Il faut justifier si un arbre est coupé ou une haie est arrachée. Ces éléments sont déclarés à la PAC.

L'objectif est de recenser ces éléments en récupérant les données et en déterminant les éléments stratégiques pour la gestion de l'eau.

Il faudra peut-être dissocier les haies agricoles (gérées par la PAC) et non-agricoles (à recenser et protéger dans les documents d'urbanisme).

- **Organiser et animer un observatoire des prairies**

L'objectif serait d'animer un observatoire des prairies regroupant plusieurs partenaires (Chambre d'agriculture, CEN ...). Ses missions seraient de :

- Etablir un inventaire des prairies stratégiques pour la gestion des ruissellements
- Signer une convention avec la DDTM pour être référent technique et donc consulter en cas de retournement des prairies
- Emettre des conseils pour compenser le retournement (maintien de la haie ...)

Il faut s'assurer que la CLE peut signer ce type de convention avec la DDTM. Les élus seront invités si le retournement a lieu sur leur commune.

Il faudrait indiquer que la prairie n'est pas retournable lors des actes de vente car ce transfert d'information n'est pas effectué.



La question est posée aussi sur les autres bassins versants du Pas-de-Calais. Il faudrait justifier la démarche en se basant sur les spécificités de notre territoire (pentes plus forte ...). Cette idée pourrait être reprise par les autres CLE ou alors portée avec elles.

Réponse de la DDTM (ajout post-réunion) :

Le délai d'instruction ne permettrait pas de consulter un avis extérieur et l'interdiction d'un retournement de prairie ne peut se justifier (sauf restriction dans la DUP d'un captage, ou le PAR nitrate ...).
Un observatoire pourra donc être créé sauf qu'aucune convention avec la DDTM ne pourra être signée.

- Orientation 3 : Améliorer la gestion des sols

- **Lutter contre l'imperméabilisation des chemins ruraux (privés, communaux ...)**

Il faudrait d'abord sensibiliser sur les infrastructures qui posent problèmes (chemins ...) et ensuite proposer des aménagements. Cette disposition prendra en compte toutes les infrastructures (chemins communaux, privés, éoliens ...). Ces chemins peuvent être des voies privilégiées pour l'eau et arriver directement au village en aval.

- **Promouvoir les pratiques agroécologiques dans le but de réduire les ruissellements (formations ...)**

Le Symcèa va recruter un poste sur les pratiques agro-écologique pendant un an pour une phase expérimentale.

Il y a déjà de multiples exemples sur le territoire, l'objectif serait de les recenser et de créer des groupes d'agriculteurs.

L'idée d'une charte entre les agriculteurs pourrait être une des solutions aussi comme cela a été fait sur la commune d'Erchin (Référence à la sortie sur les eaux pluviales de mai dernier).

Prochaines réunions :

La conférence de Marc-André SELOSSE aura lieu le mardi 27 septembre 2022 au théâtre de Montreuil sur mer à 14h (inscription obligatoire)

La réunion sur l'objectif 2 aura lieu le 29 septembre à 14h à la maison du bois à Auchy-lès-Hesdin

La réunion sur l'objectif 3 aura lieu le 22 novembre à 14h à la maison du bois à Auchy-lès-Hesdin

Fait à _____ Le _____

Monsieur FOURCROY Philippe, Président de la commission « Risques » de la CLE